

## DÉLIBÉRATION N°251217-03

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

#### Séance du 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 11 décembre 2025, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

**Étaient présents :** M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Olivier RACHER, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AÏN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, Mme Anne-Marie LHUILLIER,

**Étaient représentés :** M. Didier FISCHER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Yasmine DONMEZ, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER

**Etaient absents :** M. Nicolas GROS DAILLON, M. Denis LARGETEAU

Mme Anne-Marie LHUILLIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **POINT N°03 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

**Vu** la délibération n°220224-04 du 24 février 2022 portant sur la nouvelle organisation du CCAS à l'issue de la réunion du Comité Technique commun à la Mairie et au CCAS de Coignières, après délibération adoptée à l'unanimité par les membres du Comité ;

**Vu** le tableau des effectifs adopté par délibération du CCAS n° 241218-05 du 18 décembre 2024 ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet, nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et de préciser la catégorie des emplois ;

**Considérant** que l'établissement a obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs suite au recrutement d'un agent de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif à temps complet;

**Considérant** l'avancement de grade d'un agent de catégorie C sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et la nécessité de transformer le poste,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président du CCAS, rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration,**

**A l'unanimité,**

**ARTICLE 1 – DECIDE** d'actualiser le tableau des effectifs comme présenté en annexe ci-jointe ;

**ARTICLE 2 – DÉCIDE** d'approuver, en tant que de besoin, toute mise à disposition réciproque, à temps partiel ou complet, d'agents entre la Mairie de Coignières et le CCAS pour nécessité de service

**ARTICLE 3 – AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à prendre tout acte et tout arrêté pour la mise en œuvre de la présente délibération ;

**ARTICLE 4 - DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours et les suivants.

Coignières, le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme :  
Le Vice-Président délégué,



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

**Tableau des effectifs du CCAS de Coignières  
Conseil d'Administration du 17 décembre 2025**

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Contractuel	Dont temps non complet
<b>Filière Administrative</b>					
Attaché	A	3	2	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	2	2	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial	C	2	2	1	0
<b>Filière Technique</b>					
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique	C	2	2	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>